

Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 03 août 2015 un règlement portant le numéro 2015-102.

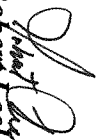
Ce règlement 2015-102 amende le règlement d'urbanisme 2006-22 afin d'ajouter des normes sur les conteneurs dans les zones industrielles et commerciales (préfixe IC).

La MRC des Maskoutains a émis un certificat de conformité le 26 août 2015.

Le règlement 2015-102 est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 08 septembre 2015.


Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier